



AF GYM V

MODALITES

Encaissement et Remboursements exceptionnels des cotisations adultes

QUELLE QUE SOIT LA DATE DE VOTRE INSCRIPTION :

Les chèques sont à établir à l'ordre de " AF GYM V ", merci de veiller à mettre les bons montants. Voir les tarifs sur la grille tarifaire (Réduction de 10 euros à partir du 2ème membre)

& INSCRIPTION EN JUIN ET RÉSERVATION EN ÉTÉ jusqu'au début des cours :

Dossier complet (FI, choix des cours, questionnaire de santé et chèques) à déposer chez la trésorière ou la secrétaire.

⇒ Vous avez 15 jours après le début des cours pour effectuer vos 2 cours d'essais*.
Ensuite, votre premier chèque sera encaissé et votre licence sera établie.

Si 2 semaines après votre réservation nous n'avons pas votre dossier, nous annulons votre réservation d'office et donnons la place à quelqu'un d'autre !

Dates d'encaissements des chèques : le 03.10.2023, le 09.01.2024, le 09.04.2024

& INSCRIPTION APRÈS le début des cours :

Dossier complet (FI, choix des cours, questionnaire de santé et chèques) à déposer chez la trésorière ou la secrétaire avant de pouvoir assister aux cours.

⇒ Vous avez 15 jours après le dépôt de votre dossier pour effectuer vos 2 cours d'essais*.
Ensuite, votre premier chèque sera encaissé et votre licence sera établie.

Si 2 semaines après votre réservation nous n'avons pas votre dossier, nous annulons votre réservation d'office et donnons la place à quelqu'un d'autre !

& FORFAIT NON REMBOURSABLE SAUF CAS EXCEPTIONNELS :

Sachez que nous faisons le maximum pour vous satisfaire MAIS nous ne pourrions vous rembourser après les 15 jours d'essai d'un des cours validés (même si vous avez encore des cours sur Liste d'attente).

* **Important:** L'essai est à effectuer dès le dépôt du dossier (passé ce délai la licence est établie).

Pour tout remboursement nous avons besoin d'un justificatif pour notre comptabilité ; soit certificat médical, preuve de déménagementect.

SI LA LICENCE A ÉTÉ ÉTABLIE alors le montant de la licence/assurance/adhésion/frais de dossier de votre cotisation ne vous sera **PAS** remboursée et chaque mois commencé sera retenu.

**PS: En cas d'annulation vos chèques seront détruits
(sinon nous fournir une enveloppe timbrée et adressée).**